



## Nouveau et ancien cursus des animateurs

### 1. Les équivalences

Vous avez obtenu un diplôme dans l'ancien cursus, quel est son équivalent dans le nouveau cursus ?

Diplôme de l'ancien cursus	Diplôme du nouveau cursus
Vous êtes <b>animateur de 1<sup>er</sup> niveau</b> (qualification obtenue à l'issue du SA1)	Vous restez <b>animateur de 1<sup>er</sup> niveau</b> avec les prérogatives de votre qualification
Vous êtes <b>breveté fédéral (de randonnée pédestre)</b> : qualification obtenue à l'issue du SA2)	Vous êtes breveté fédéral avec les mêmes prérogatives que celles des nouveaux brevetés avec le titre de « <b>breveté fédéral d'animateur de randonnée pédestre</b> »
Vous êtes <b>animateur de marche nordique</b> (qualification obtenue à l'issue d'un stage en 3 jours ou en 2 x 2 jours)	Vous pouvez obtenir la qualification de <b>breveté fédéral d'animateur de marche nordique</b> : il vous suffit d'en faire la demande auprès du siège avant le 01/01/2021
Vous êtes <b>animateur/initiateur de longe côte</b>	Vous pouvez obtenir la qualification de <b>breveté fédéral d'animateur de longe côte/marche aquatique</b> : il vous suffit d'en faire la demande auprès du siège avant le 01/01/2021

### 2. La phase de transition

Vous avez commencé une formation d'animateur dans l'ancien cursus et vous souhaitez la poursuivre dans le nouveau cursus

Ancien cursus	Nouveau cursus	Modalités
Vous avez suivi un <b>module de base</b>	Vous souhaitez suivre la formation du <b>certificat d'animateur de randonnée de proximité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le module de base doit dater de moins de 3 ans</li> <li>▪ Vous êtes dispensé de fournir l'attestation des pré-requis</li> <li>▪ Vous devrez suivre, en formation à distance, un module « L'utilisation du smartphone en randonnée ». Ce module vous sera offert.</li> <li>▪ Vous entrez dans la formation du certificat d'animateur de randonnée de proximité au niveau du tronc commun</li> </ul>
Vous avez suivi un <b>module de base</b>	Vous souhaitez suivre la formation du <b>brevet fédéral d'animateur de randonnée pédestre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le module de base doit dater de moins de 3 ans</li> <li>▪ Vous êtes dispensé de fournir l'attestation des pré-requis</li> <li>▪ Vous devrez suivre, en formation à distance, un module « Les outils numériques du randonneur ». Ce module vous sera offert.</li> </ul>





		<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous entrez dans la formation du brevet fédéral d'animateur de randonnée pédestre au niveau du tronc commun</li> </ul>
<p>Vous êtes <b>animateur de 1<sup>er</sup> niveau</b> (qualification obtenue à l'issue du SA1)</p>	<p>Vous souhaitez suivre la formation du <b>brevet fédéral d'animateur de randonnée pédestre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le diplôme d'animateur de 1<sup>er</sup> niveau (obtenu à l'issue du SA1) doit dater de moins de 3 ans</li> <li>Vous êtes dispensé de fournir l'attestation des pré-requis</li> <li>Vous êtes dispensé du tronc commun de la formation du brevet fédéral d'animateur de randonnée pédestre.</li> <li>Vous devrez suivre un module « La formation à distance ». Ce module vous sera offert.</li> <li>Vous devrez suivre, en formation à distance, un module « Les outils numériques du randonneur ». Ce module vous sera offert.</li> <li>Vous entrez dans la formation du brevet fédéral d'animateur de randonnée pédestre au niveau du stage initial.</li> </ul>
<p>Vous êtes <b>animateur de 1<sup>er</sup> niveau</b> (qualification obtenue à l'issue du SA1) ou <b>breveté fédéral (de randonnée pédestre)</b></p>	<p>Vous souhaitez suivre la formation du <b>brevet fédéral d'animateur de marche nordique</b> ou du <b>brevet fédéral d'animateur de longue côte/marche aquatique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le diplôme (obtenu à l'issue du SA1 ou du SA2) doit dater de moins de 3 ans</li> <li>Vous êtes dispensé du tronc commun de la formation du brevet fédéral d'animateur de marche nordique.</li> <li>Vous devrez suivre un module « La formation à distance ». Ce module vous sera offert.</li> <li>Vous devez fournir l'attestation des pré-requis de la formation.</li> <li>Vous entrez dans la formation au niveau du stage initial.</li> </ul>
<p>Vous êtes <b>animateur de marche nordique</b> (qualification obtenu à l'issue d'un stage en 3 jours ou en 2 x 2 jours) ou <b>animateur/initiateur de longue côte</b></p>	<p>Vous souhaitez suivre la formation du <b>brevet fédéral d'animateur de randonnée pédestre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le diplôme doit dater de moins de 3 ans</li> <li>Vous êtes dispensé du tronc commun de la formation du brevet fédéral d'animateur de marche nordique.</li> <li>Vous devrez suivre un module « La formation à distance ». Ce module vous sera offert.</li> <li>Vous devez fournir l'attestation des pré-requis de la formation.</li> <li>Vous entrez dans la formation au niveau du stage initial.</li> </ul>
<p>Vous n'avez suivi que la 1<sup>ère</sup> session de formation <b>d'animateur de marche nordique</b> ou <b>d'animateur/initiateur de longue côte</b></p>	<p>Vous souhaitez obtenir le <b>brevet fédéral d'animateur de marche nordique</b> ou le <b>brevet fédéral d'animateur de longue côte/marche aquatique</b></p>	<p>Contactez votre commission régionale de formation</p>

